

# **Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à un crédit supplémentaire de 25'000 francs pour finaliser l'étude de faisabilité d'une structure d'accueil préscolaire unique**

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

## **1. Introduction**

L'offre en structures d'accueil dans la commune de Val-de-Travers est en constante évolution, principalement sollicitée par une demande grandissante, une demande que nous avons nous-mêmes créée en s'efforçant de répondre aux inscriptions que nous recevons jour après jour et année après année. Depuis ce mois d'août, la crèche communale a dû ouvrir une nouvelle structure parascolaire dans l'enceinte du Centre sportif régional, pour répondre à cette demande grandissant sans cesse et ne laissant aucun parent sans solution. Cette ouverture a nécessité aussi une augmentation de personnel au service des crèches communales de 0.65 EPT approuvée par la commission de gestion et des finances, pour permettre de faire fonctionner cette nouvelle structure.

## **2. Constat**

Depuis l'automne 2016, le Conseil communal a débuté une réflexion globale sur nos structures d'accueil et a commandé une étude de faisabilité pour l'aménagement de l'espace autrefois dévolu au restaurant du Centre sportif régional en une structure d'accueil qui pourrait accueillir la totalité des enfants en âge préscolaire qui fréquentent nos structures.

Dans la réflexion originale, on a considéré que la création d'une seule structure préscolaire pour tout le Val-de-Travers offrirait de nombreux avantages :

- Libération d'environ 60 places préscolaires sur les sites actuels de Môtiers, Fleurier et Couvet qui se trouvent dans, ou à proximité, des bâtiments scolaires et qui permettrait de continuer à développer le parascolaire dans ces mêmes lieux
- Organisation propre du site préscolaire dont les horaires et le fonctionnement est différent du parascolaire : les enfants du préscolaire viennent en continu sur la journée alors que les enfants du parascolaire font des passages sur le site, entrecoupés des demi-journées d'école
- Occupation d'un site magnifique déjà en grande partie en mains communales : places de parc à proximité, cadre de verdure, espaces de jeux en extérieurs, grands volumes à moduler, etc.

Pour donner suite à ce concept, le Conseil communal a mandaté le bureau d'architecture Serge Gard, qui est en outre le concepteur de la crèche de Philip Morris à Serrières et qui a travaillé sur plusieurs projets de structures parascolaires.

Lors de sa séance du 23 novembre 2016, le Conseil communal a alloué un crédit de sa compétence de 22'680 francs pour le financement de cette pré-étude. Nous avons depuis lors reçu des plans tout à fait réjouissants de cette éventuelle nouvelle structure d'accueil, mais la situation à ce jour est en attente de l'élaboration d'un concept de protection incendie de degré 2, à la demande de notre partenaire l'ECAP. Le crédit voté en novembre dernier ne nous permet pas de procéder à l'élaboration de ce concept de sécurité, et ne permettra pas non plus à la maison Gard d'en intégrer les conclusions dans son projet actuel.

Les besoins additionnels pour arriver à la fin de cette étude sont détaillés ci-dessous. L'objectif est qu'à la fin de ce travail, le Conseil communal soit en possession d'indications chiffrées sur les coûts à prévoir pour la réalisation d'un tel projet :

- La réalisation du concept de sécurité incendie : 5'300 francs (selon offre la société Broggi-Conseil)
- Les heures de travail supplémentaires nécessaires à la maison Grard pour intégrer les conclusions qui seront amenées par l'élaboration du concept de sécurité incendie (2'700 francs).
- L'offre initiale de la maison Grard ayant fait l'objet du crédit du Conseil communal mentionné plus haut n'incluait pas la fourniture d'indications chiffrées quant au coût de la réalisation. Il paraît indispensable de recevoir ces informations de coût avant de donner une quelconque suite à ce projet. Pour se faire, la maison Grard sollicite une extension de son mandat de 3'750 francs.

### 3. Proposition

En résumé, le Conseil communal désire terminer cette étude et pour cela, il sollicite un crédit supplémentaire de 11'750 francs. Mais, en parallèle, des réflexions plus approfondies sur nos structures d'accueil démontrent que l'idée d'un site préscolaire unique pour toute la commune pourrait présenter un certain nombre d'inconvénients.

Pour cette raison, en plus de terminer l'étude discutée ci-dessus, le Conseil communal désire explorer d'autres pistes, notamment la création d'une structure préscolaire sur deux sites plutôt qu'un seul. L'avantage du projet développé par la maison Grard au sein du Centre sportif régional est qu'il peut être décomposé en plusieurs modules, donnant ainsi la possibilité de ne considérer que partie du projet, considérant la création parallèle d'une seconde structure préscolaire, par exemple sur Fleurier.

Le Conseil communal sollicite donc un crédit de 25'000 francs, couvrant les 11'750 francs nécessaires pour terminer le projet de crèche au CSR, mais permettant aussi au Conseil communal d'élargir sa réflexion et d'y intégrer le village de Fleurier en considérant un éventuel accueil sur deux sites préscolaires plutôt qu'un seul à Couvet comme prévu dans le projet initial de crèche au centre sportif.

### 4. Conclusion

Compte tenu de la situation financière de la commune, en vertu des mécanismes de contrôle des finances et en adéquation avec la planification des investissements fournis par le Conseil communal à votre autorité avant l'été, le Conseil communal sollicite ce crédit qui habituellement serait de sa compétence. Grâce à ces ressources additionnelles, le Conseil communal sera en mesure de fournir un rapport complet sur l'avenir des structures d'accueil à Val-de-Travers, permettant à votre autorité de prendre les décisions qui s'imposeront, d'ici le début de l'année 2018.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Val-de-Travers, le 16 août 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Christian Mermet

Alexis Boillat

#### Annexe :

- projet d'arrêté

## CREDIT D'ETUDE DE 25'000 FRANCS POUR LA CRECHE COMMUNALE



### LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 16 août 2017 ;  
vu la Loi cantonale sur les communes, du 21 décembre 1964 ;  
vu le Règlement des finances, du 7 décembre 2015 ;  
vu le préavis favorable de la Commission de gestion et des finances, du 4 septembre 2017 ;  
sur la proposition du Conseil communal,

#### **arrête :**

**Article premier** Un crédit de 25'000 francs est accordé au Conseil communal pour finaliser l'étude de faisabilité d'une structure d'accueil préscolaire unique.

**Article 2** La dépense sera enregistrée comme suit :

- Compte d'investissement n° 52900.00 *Autres immobilisations incorporelles*
- Entité de gestion n° 21 5451 *Crèches et garderies (DJE)*
- Projet n° 100.21.014 *Etude pour la crèche communale*

et amortie au taux de 20 %. Si un projet devait en découler, la dépense serait intégrée à cet investissement et amortie au même taux.

**Article 3** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 25 septembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
LA PRESIDENTE                      LE SECRETAIRE :

Christiane Barbey

François Oppliger